

inFO Mail n°56– 21 avril 2015 – MOUVEMENT 2015 – Additifs et précisions

Merci de transmettre à tous vos collègues

MOUVEMENT 2015

1ers additifs et précisions concernant la phase principale

Situation des Titulaires Remplaçants et personnels des RASED

Suite à nos interventions en groupes de travail, à la CAPD du 3 avril et à notre audience auprès du DASEN le mercredi 15 avril, le SNUDI FO 13 a obtenu la révision du memento concernant la priorité de repli pour les brigades et personnels des RASED dont l'école de rattachement changeait de circonscription suite au redécoupage.

Il y avait problème en particulier pour les collègues dont le secteur d'intervention changer à plus de 50% mais dont la circonscription n'était pas touchée à plus de 50% !

Tous les personnels concernés ont donc reçu un courrier personnalisé pour leur expliquer leur situation et la priorité à laquelle ils pouvaient prétendre en participant au mouvement. Pour hiérarchiser les priorités, l'administration attribue **une priorité et une bonification exceptionnelle de 50 points** pour les collègues dont l'école change de circonscription **ET** dont le poste est supprimé dans la nouvelle circonscription.

La page 19 du memento a donc été complètement remaniée et un tableau récapitulatif explique les différentes situations.

L'école de rattachement ne change pas de circonscription	Le poste de rattachement n'est pas supprimé	La circonscription n'est pas touchée à plus de 50%	Je ne participe pas au mouvement	Je conserve mon poste
		La circonscription est touchée à plus de 50%	Je participe au mouvement	Barème seul
	Le poste de rattachement est supprimé	La circonscription n'est pas touchée à plus de 50%	Je ne participe pas au mouvement	Je conserve mon poste
		La circonscription est touchée à plus de 50%	Je participe au mouvement	Priorité ET Bonification
L'école de rattachement change de circonscription	Le poste de rattachement n'est pas supprimé	La circonscription n'est pas touchée à plus de 50%	Je ne participe pas au mouvement	Je conserve mon poste dans la nouvelle circonscription
		La circonscription est touchée à plus de 50%	Je participe au mouvement	Priorité seule
	Le poste de rattachement est supprimé	La circonscription n'est pas touchée à plus de 50%	Je ne participe pas au mouvement	Je conserve mon poste dans la nouvelle circonscription
		La circonscription est touchée à plus de 50%	Je participe au mouvement	Priorité ET Bonification

Vous avez du mal à comprendre ?

Vous souhaitez des informations complémentaires ?

Contactez le SNUDI FO 13 : 04.91.00.34.22 ou 07.62.54.13.13

Les 1ers « bugs » du mouvement

► La liste des postes ne prend pas en compte les nouvelles circonscriptions

L'explication donnée par l'administration serait que les décisions n'ont pas pu être avalidées par le CDEN qui aurait dû se tenir initialement le 14 avril.

Il faut donc **se référer à [l'annexe 20 du mouvement](#)** pour connaître la situation exacte de l'école demandée.

► La liste des postes ne prend pas en compte la nouvelle carte de l'Education prioritaire

Même explication que précédemment.

Il faut donc **se référer au BO** (voir sur notre site à la page [>Mouvement 2015<](#)) pour connaître la situation exacte de l'école demandée.

► La liste des postes ne permet pas la distinction des types de Brigade sur une même école

Dans le listing, seul le code poste TIT R BRIG. 2585 apparaît. Un seul code ne permet pas de différencier s'il s'agit d'une brigade circo, brigade REP+ ou brigade départementale (ex-BDFC).

Cela pose d'énormes problèmes et le **SNUDI FO est immédiatement intervenu pour demander la correction du listing et permettre une meilleure lisibilité des postes de brigade, comme c'était le cas les années précédentes.**

Réponse de l'administration :

« Le logiciel utilisé ne permet pas de d'indiquer un autre code que 2585 qui regroupe désormais ces 3 types de brigades » ***Inacceptable !***

Ce lundi, l'IA publie un additif n°1 qui explique que les candidats doivent **se référer à [l'annexe 6-14](#)** pour savoir quel type de poste de brigade existe dans l'école convoitée.

Si plusieurs types de postes de brigade y sont rattachés, le candidat devra renvoyer son accusé de réception (reçu le 4 mai) en indiquant le(s) type(s) de brigade demandé(s). **Le départage entre les candidats se ferait alors au plus fort barème !**

Plus que jamais, renvoyez le double de votre mouvement avec l'accusé de réception pour que le syndicat puisse suivre au mieux votre mouvement et fasse respecter vos choix !

► Le poste de CPC dans la nouvelle circo APCM (Allauch, Plan de Cuques – Maternelles) n'est pas défini.

L'IA vient de publier un [additif n°1](#) avec l'ajout du poste de CPC de la nouvelle circo APCM.

Or nous n'avons pas encore accès à la fiche de poste particulière du fait de la mission « maternelle » qui est départementale !

Le SNUDI FO s'oppose au profilage des postes et en tout état de cause conseille aux collègues intéressés d'attendre la publication de cette fiche de poste afin de connaître le profil du poste et les missions particulières pour postuler en connaissance de cause.

Priorités médicales

Lors du Groupe de travail du 16 avril, les délégués du personnel ont été informés des décisions du médecin de prévention (Dr. FABBRICELLI) concernant l'octroi d'une bonification médicale.

Sur 172 demandes seules 63 ont été retenues pour le mouvement à titre définitif (1000 points) et 27 pour le mouvement à titre provisoire (500 points).

Les délégués du SNUDI FO 13 ont prévenu l'ensemble des collègues qui leur avait confié leur dossier.

Si vous êtes concernés et souhaitez connaître votre situation, contactez Franck au 07.62.54.13.13 ou Jean-Philippe au 06.81.60.64.35

Temps partiels 2015-2016

Au groupe de travail du 16 avril, les délégués du personnel ont pris connaissance d'une 1^{ère} liste d'une quarantaine de demandes de temps partiels refusées pour l'année prochaine.

- 12 concernent des temps partiels de 50%
- 12 concernent des temps partiels de 75%
- 16 concernent des temps partiels de 80% annualisés

ATTENTION : cette liste n'est pas définitive !

Des candidatures vont être rajoutées et d'autres retirées en fonction de l'étude des lettres de motivation non reçue à ce jour par l'Administration.

L'administration communiquera ses arbitrages lors du prochain groupe de travail programmé ce vendredi 24 avril.

Les délégués du SNUDI FO 13 défendront tous les dossiers qui leurs seront confiés !

Si vous êtes concernés, merci de nous adresser urgemment le double de votre demande ainsi que la copie de la lettre de motivation si elle vous a été demandée par courrier par votre IEN ou le service de la Division du Personnel (Mme COLONNA)

Retrouvez tous les documents relatifs au mouvement 2015 sur la page spéciale de notre site → [> MOUVEMENT 2015 <](#)

Pour un suivi personnalisé de votre dossier par le syndicat, merci de nous transmettre dès que possible :

- La **fiche de suivi FO** du mouvement 2015 → [DOC](#) [PDF](#) (et en PJ)
- Le **double PDF de vos vœux** (édité en fin de saisie dans l'application SIAM)
- Le **double de votre accusé de réception** (réceptionné dans votre boîte IProf le lendemain de la fermeture du serveur)

Le SNUDI FO pourra alors vérifier votre barème et vous contactera à toutes les phases du mouvement pour vous signaler une anomalie ou vous transmettre des résultats provisoires.

D'autres questions ?

► PERMANENCE SYNDICALE RENFORCÉE DURANT TOUTE LA PERIODE DU MOUVEMENT

Au bureau : **04.91.00.34.22** ou par mail : contact@snudifo13.org

Vos délégués FO à la CAPD :

Franck NEFF : 07.62.54.13.13 **Jean-Philippe BLONDEL : 06.81.60.64.35**

Laurence ROUVIERE : 06.27.02.14.16 **Sandra LOPEZ : 06.27.34.73.17**

Muriel LE CORRE : 06.86.93.58.32 **René SOUROUX : 06.58.62.18.06**

Nous sommes très sollicités durant cette période et nous n'avons pas tous des décharges syndicales (nous sommes donc en classe !)

MERCI de nous laisser un message sur nos répondeurs et nous vous recontacterons très vite !